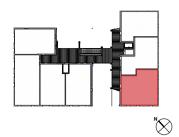


# B 203

## PLAN DE REPERAGE





Appartement B 203	Bât B
4 pièces	Niveau R+2
Entrée	7.30 m <sup>2</sup>
Pièce de vie	29.50 m <sup>2</sup>
Chambre 1	13.00 m <sup>2</sup>
Chambre 2	9.80 m <sup>2</sup>
Chambre 3	9.50 m <sup>2</sup>
Salle de bain	5.00 m <sup>2</sup>
WC	3.40 m <sup>2</sup>
Salle d'eau	1.70 m <sup>2</sup>
Rangement vélo	1.50 m <sup>2</sup>

TOTAL	80.70 m <sup>2</sup>
Balcon	10.00 m <sup>2</sup>

14/05/2024 Indice: C



# LA PASSERELLE



## **LEGENDE**

FAV Fenêtre avec allège vitrée FAP Fenêtre avec allège pleine

Porte fenêtre

Fenêtre Fixe Faux plafond

Hauteur sous faux plafond

Garde-corps

R Réfrigérateur

VRE Volet roulant électrique VRM Volet roulant manuel BL Ballon thermo-dynamique

PAC Pompe à chaleur PL Placard

Lave linge ΕV Evier cuisine LV Lave vaisselle

- La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.
- La hauteur sous plafond des pièces est de 2.50m environ, sauf mentions particulières.
- A partir des logements de type 3, les équipements électroménagers, les meubles éviers, les éviers et le mobilier représentés sur les plans ne sont pas fournis. L'emplacement des équipements est figuré à titre indicatif. Une kitchenette est fournie pour les logements de type 1 et 2.
- Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations, convecteurs sont figurés à titre indicatif. La végétation éventuellement figurée en extérieur n'est pas contractuelle.
- Les indications de ce plan sont essentielles mais prévisionnelles. Les surfaces intérieures et extérieures sont données à titre indicatif au sens de l'article R261-25 du CCH.
- Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des nécessités techniques ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres, les soffites ou faux-plafonds, que l'équipement.
  - Les portes-fenêtres sortant sur les espaces extérieurs sont appuyées sur des seuils dont la hauteur n'est pas précisée.

